Résolution numéro 344-09-2017

2.3 <u>DOSSIERS DES INONDATIONS HISTORIQUES PRINTANIÈRES 2017 – MANDAT PROFESSIONNEL RELATIVEMENT AUX CESSIONS D'IMMEUBLE</u>

CONSIDÉRANT les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire

de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre

territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-

2017, le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de

réparer ou de reconstruire leur résidence ;

CONSIDÉRANT QUE des terrains seront cédés à la municipalité dans le cadre du

Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations

survenues du 5 avril au 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU de mandater le bureau Études des notaires Cataphard afin d'effectuer les transactions de cession d'immeuble découlant du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017.

QU'une réclamation des honoraires professionnels visées soient transmises au Ministère de la Sécurité publics (MSP) dans le cadre des dépenses admissibles au remboursement des frais engagés par la Municipalité dans le cadre de la gestion des inondations printanières.